

L'enquête Ofats vise à mesurer l'internationalisation des groupes français.

Vous êtes concerné par cette enquête si vous contrôlez au moins une filiale à l'étranger :

- C'est le cas si vous détenez cette filiale à plus de 50 %
- C'est aussi le cas si cette détention est indirecte (par l'intermédiaire d'une autre filiale)
- C'est aussi le cas s'il s'agit d'un contrôle de fait.

Remarque : Si vous ne contrôlez pas de filiale à l'étranger, merci de le signaler en commentaire directement dans le dernier onglet du questionnaire : nous pourrions ainsi en tenir compte.

Cette notice a pour but de vous aider à bien remplir le questionnaire :

Si **vous ne consolidez pas**
vos comptes



une sélection d'éléments simplifiés
est présente en **pages 2 et 3**

Si **vous consolidez**
vos comptes ou souhaitez une
information complète sur le questionnaire



rendez-vous en **page 4**

L'enquête en quelques mots

Cadre réglementaire

L'enquête est menée dans le cadre du règlement européen EBS (European Business Statistics), c'est-à-dire le règlement (UE) 2019/2152 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 relatif aux statistiques européennes d'entreprises (<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR>) et le règlement d'exécution (UE) 2020/1197 de la Commission du 30 juillet 2020 (<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/GA>)

Objectif de l'enquête

Cette enquête vise à quantifier le degré d'internationalisation des groupes en mesurant leur implantation étrangère à travers le dénombrement et la caractérisation de leurs filiales opérant hors du territoire national.

Qui est interrogé ?

Sont interrogés au titre de cette enquête tous les groupes dont le centre de décision est implanté en France et contrôlant au moins une filiale implantée hors de France. Les groupes sont identifiés sous le format G + 8 chiffres.

Tous les secteurs d'activité sont concernés à l'exception du secteur bancaire.

Données attendues

L'enquête décrit, pour chaque pays d'implantation et par activité : le nombre de filiales, le chiffre d'affaires, les effectifs salariés, les frais de personnel et le montant d'investissements corporels. Un indicateur de résultat est également demandé.

Objectifs de diffusion et confidentialité

L'objectif est de diffuser des données agrégées par pays d'une part et par activité. Toute donnée transmise par les Groupes à l'Insee est soumise à la règle du secret statistique définie dans la loi n° 51-711 du 7 juin 1951. En conséquence des règles définies dans cette loi, toute donnée qui permettrait d'identifier un groupe ou l'une de ses filiales ne peut en aucun cas être diffusée.

Partie 1 - Pour les groupes qui ne consolident pas leurs comptes

1 - Informations générales sur le champ de l'enquête

● Quelles filiales déclarer ?

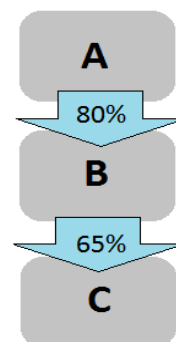
Les filiales à déclarer dans l'enquête sont **toutes les sociétés que le groupe contrôle¹** :

→ par **détention à plus de 50 %**

→ ou par le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'obtenir des avantages de leurs activités

→ de manière **directe** (filiale de rang 1) ou **indirecte** (filiale de rang supérieur)

*Exemple de filiale par contrôle indirect :
Le groupe A, à la tête duquel se trouve la société A déclarera B et C dans ses filiales
A contrôle C via B.*



● Quelle période de référence ?

Les données à communiquer concernent l'exercice fiscal 2025 ou les exercices clos entre le 30 juin 2025 et le 30 juin 2026 pour les exercices décalés.

● Quelle unité ?

⚠ Attention : Les données des filiales sont à exprimer en **milliers d'euros**.

2 - Précisions sur les différentes parties à renseigner

► Page III - Données de cadrage

Il s'agit des données **totales** pour votre groupe.

Total du groupe = France + Union Européenne + reste du monde
(hors France) (hors Union Européenne)

Remarque : ces données de cadrage correspondent aux totaux obtenus en bas de chaque tableau dans les pages suivantes (pages IV à VI – Données relatives aux filiales)

3 variables sont à renseigner

- le **nombre d'unités**,
- les **effectifs**,
- le **chiffre d'affaires**.

► Question 2. Effectifs

Pour les **effectifs** : effectif salarié moyen annuel hors intérimaires.

¹ Sont aussi à déclarer :

- Les **succursales** : établissements directement rattachés à une autre société du groupe, sans personnalité morale distincte.
- Les **co-entreprises** (joint-venture) : sociétés dans lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint avec un autre groupe en vertu d'accords contractuels.

Sont exclues : les « entreprises associées » pour lesquelles le groupe exerce une influence notable sans en exercer le contrôle (ex : participation à 20%)

► Question 3. Chiffre d'affaires

Pour le chiffre d'affaires :

- **agréger** les chiffres d'affaires issus des comptes sociaux des filiales pour chacune des zones demandées (comme vous ne consolidez pas) ;
- **⚠ Attention** : il s'agit bien du CA des filiales selon leurs **pays d'implantation**, et non du CA à l'exportation par zone d'implantation des clients.

► Pages IV à VI - Les sociétés en France / Les filiales dans l'Union Européenne / Les filiales hors Union Européenne

Dans **ces trois** pages, pour chacune des trois zones (France, Union Européenne, Hors Union Européenne), **ventiler** l'ensemble des sociétés du groupe **par pays d'implantation** et **par activité principale**.

Une ligne correspond à un **regroupement** de filiales implantées dans un même pays **et**

$$\text{EBE} = \text{Production totale} + \text{Autres produits} - \text{Ensemble des achats et charges externes} - \text{Autres charges} + \text{Subventions d'exploitation} - \text{Frais de personnel} - \text{Impôts sur les produits}$$

exerçant une même activité principale.

Les variables à renseigner sont :

- le **nombre de sociétés incluses** (y compris société mère en France) ;
- l'**effectif salarié** ;
- le **chiffre d'affaires net total des filiales** ;
 - le chiffre d'affaires intra-groupe n'est pas à renseigner ;
- les **coûts du personnel** (ensemble des rémunérations) ;
- les **acquisition d'actifs corporels** ;
- l'**EBE** ou équivalent de type **EBITDA (facultatif)**

Il est possible d'indiquer qu'un croisement est à supprimer, mais il reste visible, pour mémoire.

Exemple de remplissage de la page IV

Métropole et Outre-Mer	Activité	Nombre de sociétés ?	Effectif salarié ?	Chiffre d'affaires total des filiales (non consolidé)	Pas de filiales dans ce pays pour cette activité
France métropolitaine	Culture et production animale, v	1	20	2 000 k€	☐ À suppr.
Guadeloupe	Sylviculture et exploitation fores	1	30	5 000 k€	☐ À suppr.

Partie 2 - Pour les groupes qui consolident leurs comptes (information complète)

Les données attendues dans ce questionnaire sont des données économiques et financières relatives à l'activité des filiales du groupe, issues généralement des liasses fiscales et/ou des reportings de consolidation.

Si ces données ne sont pas disponibles à votre niveau mais au niveau d'une autre unité ou de sous-groupes consolidés, il convient de contacter votre gestionnaire.

1 - Informations générales sur le champ de l'enquête

- **Quelles filiales déclarer ?**

Pour les groupes qui consolident, les données attendues correspondent au périmètre de consolidation.

Définition du contrôle

→ Contrôle **de droit** (exclusif) : Ce contrôle résulte du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une autre société en cas de détention de la majorité des droits de vote ou en vertu d'un accord ou de clauses statutaires.

→ Contrôle **de fait** : Ce contrôle est obtenu même en l'absence de la majorité des droits de vote, si la société consolidante peut désigner les dirigeants de sociétés indépendantes avec une fraction minoritaire des droits de vote (< 50 %). Le contrôle de fait est présumé si aucun associé ne détient une fraction des droits de vote supérieure à celle détenue par la société consolidante.

→ Le contrôle de droit ou de fait peut être exercé **directement** ou **indirectement**.

→ La norme IFRS 10 donne une définition plus large du contrôle. Le contrôle d'une entité signifie que l'investisseur a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette entité. L'exposition aux risques est un indicateur de contrôle mais ce n'est pas le seul pour la consolidation des entités. Selon cette norme, un groupe peut contrôler une unité avec moins de 50% des droits de vote. Les droits de vote potentiels sont substantifs dès lors que le détenteur a la capacité d'exercer ces droits et lorsque ces droits sont exerçables.

Cas particulier : les co-entreprises (joint-venture)

Ces unités, dont le contrôle est partagé entre plusieurs Groupes (investisseurs), sont à déclarer dans l'**onglet VII** du questionnaire de l'enquête.

Exclusion des entreprises associées

Ne sont pas concernées par l'enquête les entreprises dites « associées » c'est-à-dire les unités pour lesquelles le groupe exerce une influence notable, qui s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20% et 40% des droits de vote, sans toutefois en avoir le contrôle.

- **Quelle période de référence ?**

Les données à communiquer concernent l'exercice fiscal 2025 ou les exercices clos entre le 30 juin 2025 et le 30 juin 2026 pour les exercices décalés.

- **Quelle unité ?** Les données des filiales sont à exprimer en **milliers d'euros**.

2 - Ensemble des onglets à renseigner, précisions sur le contenu des variables du questionnaire

► Identification du groupe

Ce questionnaire est adressé à la Direction Administrative et Financière du **centre de décision** du groupe (par défaut sa tête) ou de la société ayant en charge la consolidation et disposant de ce fait de l'ensemble des informations des filiales du groupe, qu'elles soient en France ou à l'étranger.

Informations attendues : Coordonnées de la personne ayant répondu au questionnaire.

- Nom
- Numéro de téléphone et e-mail
- Adresse de l'unité

► I – Durée d'exercice

Indiquer la date de clôture d'exercice et la durée de l'exercice en nombre de mois; cette date sera comprise entre le 30 juin 2025 et le 30 juin 2026 pour les exercices décalés. Ces indications permettront de corriger les agrégats dans le cas d'une durée d'exercice différente de douze mois.

► II– Consolidation des comptes

Indiquer sur cette page qu'une consolidation est effectuée (le cas échéant).

► III– Données de cadrage

Il s'agit des données **consolidées** pour votre groupe.

Cinq variables sont à renseigner :

- | | | |
|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">● le nombre d'unités légales,● les effectifs,● le chiffre d'affaires net total, | } | <i>selon le découpage géographique suivant :</i>
→ France
→ Union Européenne Hors France
→ reste du monde Hors Union Européenne
→ total du groupe (somme des 3 zones géographiques) |
| et deux données facultatives : | | |
| <ul style="list-style-type: none">● le résultat net part du groupe● le résultat non courant | } | <i>selon le découpage géographique suivant :</i>
→ France,
→ hors France,
→ total du groupe (toutes zones confondues). |

Le contenu de chaque tableau du questionnaire est explicité ci-dessous.

1. Veuillez ventiler les sociétés du groupe par zone géographique d'implantation

Il s'agit du nombre d'unités légales, y compris les succursales contrôlées par le groupe (cf. supra)

Inclues :

- toutes les unités actives ayant généré du chiffre d'affaires et/ou ayant employé des salariés au cours de la période observée.

Comprend :

- les unités de production qui ne sont pas des sociétés juridiques à part entière mais qui dépendent de filiales étrangères contrôlées par le groupe,
- les fonds de pension qui n'emploient pas de personnel,
- les fonds de pension qui ne sont pas des sociétés juridiques mais gérées par des sociétés fonds de pension, par des compagnies d'assurance ou par des institutions financières ayant la personnalité juridique implantée hors de France et contrôlées par le groupe.

Exclues :

- les unités inactives (dont les chiffres d'affaires et les effectifs sont nuls)

2. Veuillez ventiler les effectifs du groupe par zone géographique d'implantation.

Il s'agit d'un **effectif salarié moyen annuel**.

Non compris les effectifs salariés mis à disposition par d'autres sociétés hors groupe ainsi que les intérimaires.

Les effectifs des sociétés mises en équivalence ne sont pas à intégrer à ces agrégats.

3. Veuillez ventiler le chiffre d'affaires du groupe par zone géographique d'implantation

Il s'agit du chiffre d'affaires **consolidé** par zone d'implantation des filiales : France, UE hors France, hors UE et total du Groupe. Ce chiffre d'affaires ne comprend pas celui des unités mises en équivalence.

*Attention : il s'agit bien du CA des filiales selon leurs **pays d'implantation**, et non du CA à l'exportation par zone d'implantation des clients.*

4. Veuillez ventiler le résultat net du groupe par zone géographique d'implantation. (Facultatif)

Résultat net du groupe

Indiquer le « résultat net part du groupe » pour l'ensemble du monde, soit **toutes zones géographiques confondues**.

Il correspond au résultat net **consolidé**, après déduction des résultats des filiales consolidées par intégration globale qui reviennent aux actionnaires minoritaires.

Il est également demandé d'évaluer la **contribution de la France et du reste du monde** (zone HORS France) au « Résultat net part du groupe ».

Résultat non courant (ou éléments exceptionnels)

Indiquer, par zone géographique (France, Hors France, Monde), le montant du « résultat net part du Groupe » dû à des « éléments exceptionnels », dits aussi « éléments non courants » ou « éléments non récurrents ».

Il s'agit de résultats liés à des événements, opérations ou changements de valeur significatifs intervenus lors de l'exercice et qui seraient de nature à altérer l'appréciation de la performance opérationnelle de l'entreprise, s'ils n'étaient pas isolés.

Ils sont principalement comptabilisés dans les postes suivants : dépréciation d'actifs corporels et incorporels, dépréciation de goodwill, variation d'écarts d'acquisition, provisions et reprises de provisions pour litiges, résultat de cession d'investissements et de placements financiers, plus ou moins-values de cessions.

Certains groupes isolent une partie de ces opérations, produits de cession et changements de valeur dans le poste « Résultat net des activités non poursuivies », « Résultat exceptionnel », « Résultat non récurrent », « Produits et charges opérationnels non courants » ou bien encore « Autres produits et charges opérationnels ».

En revanche, les coûts et provisions pour **réorganisation et restructuration**, les charges liées aux plans d'options et de retraite, les paiements sous forme d'actions, les charges ou reprises de charges liées aux avantages consentis aux retraités du groupe **ne sont pas à déduire**.

► IV- Les sociétés en France

► V- Les filiales dans l'Union Européenne

► VI - Les filiales hors Union Européenne

Dans les pages IV à VI il est attendu une **ventilation** de l'ensemble des filiales étrangères du groupe par **pays d'implantation** et par **activité**.

Une ligne correspond donc à un **regroupement** de filiales implantées dans le même pays et exerçant la même activité principale.

Il est possible d'indiquer qu'un croisement est à supprimer, mais il reste visible, pour mémoire.

Les nomenclatures des pays et activités sont en annexe.

Rappel: les co-entreprises sont à déclarer dans la page VII du questionnaire de l'enquête et non dans ces onglets.

Le contenu de chaque variable du questionnaire est explicité ci-dessous.

● PAYS

Sélectionner le nom du pays d'implantation dans la liste des pays de la zone.

Hors-UE : Il est *possible* de regrouper les données des filiales, non ventilées par pays et implantées dans des pays faiblement contributeurs au résultat du groupe, sous le code Z8. Les montants de cette ligne devront être marginaux par rapport à l'agrégat du groupe dans son ensemble. **Ce poste ne devra pas représenter plus de 5 % du total hors UE.**

- **ACTIVITÉ**

Sélectionner l'activité **principale** dans la liste des activités, selon le **critère "chiffre d'affaires réalisé"**.

Important : Ce qui est attendu, c'est l'activité **réellement exercée** par les filiales et non l'activité du secteur opérationnel (reporting unit) ; un secteur opérationnel pouvant être composé de filiales de production et de filiales de commercialisation.

- **NOMBRE DE SOCIÉTÉS**

Il s'agit du nombre d'entités **contrôlées directement** ou **indirectement** par le groupe et qui participent à l'élaboration des données de la ligne ou du regroupement (y compris les succursales). Il s'agit donc du nombre de filiales ou sous-filiales implantées dans le pays et exerçant l'activité spécifiée. Comprend toutes les unités actives durant la période observée - exercice fiscal 2025.

- **EFFECTIF SALARIÉ**

Il s'agit d'un **effectif salarié moyen annuel**. Chaque salarié compte de la même manière, quelque soit sa quotité de travail. Pour le calculer, on peut éventuellement faire la moyenne des effectifs à chaque fin de trimestre ou à chaque fin de mois.

Exemple : l'entreprise A emploie 10 salariés au premier trimestre, 20 salariés au deuxième trimestre, 20 salariés au troisième trimestre et 30 salariés au quatrième trimestre. On indiquera : $(10+20+20+30)/4=20$ salariés en moyenne annuelle, quel que soit le temps de travail de chaque employé.

Comprend :

→ les salariés de la (des) filiale(s) du pays mis à disposition à des sociétés hors groupe et payés par la (les) filiale(s) (représentants de commerce - personnel d'assistance technique...)

→ le personnel absent sur une courte période (pour cause de maladie, période de grève)

→ le personnel à temps partiel, personnel à domicile, travailleurs saisonniers...

Ne comprend pas :

→ les effectifs salariés mis à disposition par d'autres sociétés hors groupe

→ les intérimaires.

→ le personnel absent pour une période indéterminée.

- **CHIFFRE D'AFFAIRES NET TOTAL DES FILIALES**

Il s'agit du **chiffre d'affaires agrégé** des filiales et sous-filiales implantées dans le pays et exerçant l'activité indiquée, **y compris les chiffres d'affaires intra-groupe**.

Il correspond au montant total, hors taxes des ventes de marchandises, de la production vendue de biens et de services liée aux activités courantes de l'ensemble des filiales formant le regroupement. Montant hors TVA et hors droits et taxes sur les

produits net de remises, de rabais, de ristournes , mais avec les frais de transport et de packaging à la charge de l'acheteur.

Exclus :

- la production pour compte propre ou destinée à être immobilisée,
- les royalties, revenus de dividendes et autres revenus exceptionnels ou financiers,
- les subventions d'exploitation reçues.

Pour le secteur des Assurances : correspond au poste des primes **émises** brutes (de réassurance) du compte de résultat technique. Il exclut donc la variation des primes non acquises.

- **CHIFFRES D'AFFAIRES INTRA-GROUPE (INTERCO)**

Il s'agit du montant des ventes **entre la ou les filiales concernées et les autres filiales** du groupe y compris la société mère. Soit, pour les filiales du regroupement, la différence entre leur chiffre d'affaires net total et leur chiffre d'affaires contributif au total du groupe.

Pour le secteur des Assurances : le chiffre d'affaires intra-groupe correspond au poste des primes émises brutes (de réassurance) du compte de résultat technique, souscrites par les filiales du groupe (quelle que soit leur implantation).

- **COÛTS DU PERSONNEL**

Ensemble des rémunérations versées aux salariés en contrepartie du travail effectué sur la période de référence (exercice fiscal 2025 ou 30 juin 2025 au 30 juin 2026).

Comprend :

- les salaires et traitements et l'ensemble des charges salariales,
- les pourboires, bonus, treizième mois, commissions, transports, jetons de présence, heures supplémentaires...

Ne comprend pas :

- les coûts du personnel des intérimaires.

- **ACQUISITIONS D'ACTIFS CORPORELS**

Les acquisitions d'actifs corporels correspondent aux investissements en biens palpables et identifiables qui seront utilisés de manière durable (soit pendant plus de 12 mois), qui ne seront pas consommés lors du premier usage, qui généreront des avantages économiques futurs pour l'entreprise et dont les ressources qu'ils génèrent seront contrôlées par l'entreprise.

Les actifs corporels sont généralement composés de :

- Terrains, bâtiments, bureaux et usines,
- Matériels industriels,
- Machines et outils industriels,
- Matériels de transport,
- Et matériels informatiques.

Les acquisitions d'actifs corporels sont à déclarer si ces actifs ont été livrés, intégrés au processus de production et payés **au cours de la période de référence** (soit au cours de l'exercice).

Comprend :

- les acquisitions de biens corporels réalisées au cours de la période de référence ou la production de biens corporels pour compte propre destinée à être utilisée pendant au moins un an par la société,
- les acquisitions de biens destinés à accroître la capacité de production ou prolonger la durée de vie des installations existantes,
- les acquisitions réalisées par contrat de leasing.

Elles sont à évaluer :

- avant cessions d'immobilisations,
- au prix d'achat y compris frais de transport et autres frais de transfert de propriété inclus,
- non compris les remboursements correspondant aux intérêts du capital emprunté.

NB : Les investissements pour compte propre sont évalués au coût de production.

Ne comprend pas :

- les acquisitions par voie d'apports (restructurations),
- les coûts d'entretien courant associés à des biens en crédit bail ou mis en location simple,
- les acquisitions d'immobilisations incorporelles et financières.

● **EBE OU ÉQUIVALENT DE TYPE EBITDA (FACULTATIF)**

→ **EBE** : Excédent Brut d'Exploitation

$$\text{EBE} = \text{Production totale} + \text{Autres produits} - \text{Ensemble des achats et charges externes} - \text{Autres charges} + \text{Subventions d'exploitation} - \text{Frais de personnel} - \text{Impôts sur les produits}$$

→ **EBITDA** : "Earnings Before Interests and Taxes, Depreciations and Amortizations" =

bénéfices avant intérêts, impôts, dotations aux amortissements sur immobilisations mais après dotations aux provisions sur stocks et clients. Proche de l'EBE à la différence des dotations aux provisions, des impôts et subventions d'exploitation.

► **VII - Les co-entreprises à l'étranger**

A renseigner uniquement si le groupe détient des co-entreprises localisées **hors France**.

Une co-entreprise ou joint-venture consiste en un contrat de collaboration entre deux ou plusieurs entreprises dans le but de mettre en commun une stratégie (mutualisation des coûts et des risques). Son objectif est généralement la conquête d'un nouveau marché ou d'un nouveau pays grâce à la complémentarité des entreprises membres de la coentreprise.

Il existe deux structures de co-entreprise : soit uniquement contractuelle avec un contrat de collaboration, soit à la fois contractuelle et sociétaire avec un contrat de collaboration et une filiale commune.

Les co-entreprises peuvent décider de créer une succursale ou une société en participation (sans personnalité morale) ou une véritable société en commun, dont les titres financiers seront partagés en fonction de leurs apports.

Pour chaque co-entreprise, indiquer les renseignements suivants (voir ci-dessus les définitions des concepts) :

- Son **nom** (ou raison sociale).

- Son **pays d'implantation** : tout pays d'implantation hors France. *Les co-entreprises implantées en France ne sont pas à déclarer.*
- Le **pays d'implantation du Groupe « codétenteur »** : tous pays y compris la France).
- Son **activité**.
- Son **chiffre d'affaires net total**.
- Son **chiffre d'affaires intra-groupe**.
- Son **effectif** salarié total.
- Ses **coûts de personnel**.
- Ses **acquisitions d'actifs corporels**.
- Le **taux de contrôle** de la co-entreprise exercé par le groupe français répondant.
- La **méthode de consolidation** de la co-entreprise (IP pour intégration proportionnelle ou ME pour mise en équivalence) pratiquée par le groupe sur l'exercice 2021).
- La **quote-part** (en %) des données économiques déclarées. Par défaut, 100 %.

Cas particuliers :

→ la co-entreprise située à l'étranger est co-détenue par 2 groupes : une seule ligne sera renseignée avec l'ensemble des informations attendues.

→ la co-entreprise située à l'étranger est co-détenue par 3 groupes ou plus : les données de chiffres d'affaires et d'effectifs seront renseignées sur une seule ligne mais les pays d'implantation des groupes co-détenteurs seront déclarés sur des lignes supplémentaires en répétant le nom de la co-entreprise, son pays d'implantation et son activité.

► VIII – Informations complémentaires

Ces compléments permettent de mieux comprendre et de mieux traiter les informations collectées dans l'enquête. Indiquer :

→ l'indicateur de résultat retenu pour les filiales étrangères (EBE ou EBITDA) (facultatif)

→ S'il y a eu une évolution significative du périmètre au cours de l'exercice observé, le groupe indiquera les principales caractéristiques de cette évolution. Le groupe indiquera le pays d'implantation et le nom du groupe avec lequel la restructuration a eu lieu, par nature de restructuration. Concernant une activité destinée à être cédée, le groupe indiquera en plus le chiffre d'affaires et l'effectif de cette branche. Les principales modifications sont : des cessions réalisées au cours de l'année, fusions, acquisitions de groupe, de sous groupes ou de branches d'activité et des activités destinées à la vente (IFRS 5).

► IX – Commentaire

Indiquer les difficultés éventuelles à renseigner le questionnaire et vos suggestions pour améliorer le questionnaire.

► Temps de réponse

Indiquer, en heures et minutes le temps consacré à remplir ce questionnaire (y compris le temps consacré à la recherche des données).

Annexe 1 – Nomenclature des pays

Code Pays	Libellé	zone
DE	ALLEMAGNE	UE
AT	AUTRICHE	UE
BE	BELGIQUE	UE
BG	BULGARIE	UE
CY	CHYPRE	UE
HR	CROATIE	UE
DK	DANEMARK	UE
ES	ESPAGNE	UE
EE	ESTONIE	UE
FI	FINLANDE	UE
GR	GRÈCE	UE
HU	HONGRIE	UE
IE	IRLANDE	UE
IT	ITALIE	UE
LV	LETONIE	UE
LT	LITUANIE	UE
LU	LUXEMBOURG	UE
MT	MALTE	UE
NL	PAYS-BAS	UE
PL	POLOGNE	UE
PT	PORTUGAL	UE
RO	ROUMANIE	UE
SK	SLOVAQUIE	UE
SI	SLOVÉNIE	UE
SE	SUÈDE	UE
CZ	TCHÈQUE, RÉPUBLIQUE	UE

Code pays	Libellé	zone
AF	AF - AFGHANISTAN	HUE
ZA	ZA - AFRIQUE DU SUD	HUE
AL	AL - ALBANIE	HUE
DZ	DZ - ALGÉRIE	HUE
AD	AD - ANDORRE	HUE
AO	AO - ANGOLA	HUE
AI	AI - ANGUILLA	HUE
AQ	AQ - ANTARCTIQUE	HUE
AG	AG - ANTIGUA ET BARBUDA	HUE
SA	SA - ARABIE SAOUDITE	HUE
AR	AR - ARGENTINE	HUE
AM	AM - ARMÉNIE	HUE
AW	AW - ARUBA	HUE
AU	AU - AUSTRALIE	HUE
AZ	AZ - AZERBAÏDJAN	HUE
BS	BS - BAHAMAS	HUE
BH	BH - BAHREÏN	HUE
BD	BD - BANGLADESH	HUE
BB	BB - BARBADE	HUE
BY	BY - BÉLARUS	HUE
BZ	BZ - BELIZE	HUE
BJ	BJ - BÉNIN	HUE
BM	BM - BERMUDES	HUE
BT	BT - BHOUTAN	HUE
BO	BO - BOLIVIE, L'ÉTAT PLURINATIONAL DE	HUE
BQ	BQ - BONAIRE, SAINT EUSTACHE ET SABA	HUE
BA	BA - BOSNIE-HERZÉGOVINE	HUE
BW	BW - BOTSWANA	HUE
BV	BV - BOUVET, ÎLE	HUE
BR	BR - BRÉSIL	HUE
BN	BN - BRUNÉI DARUSSALAM	HUE
BF	BF - BURKINA FASO	HUE
BI	BI - BURUNDI	HUE
KY	KY - CAÏMANES, ÎLES	HUE
KH	KH - CAMBODGE	HUE
CM	CM - CAMEROUN	HUE
CA	CA - CANADA	HUE
CV	CV - CAP-VERT	HUE
CF	CF - CENTRAFRICAINE, RÉPUBLIQUE	HUE
CL	CL - CHILI	HUE
CN	CN - CHINE	HUE
CX	CX - CHRISTMAS, ÎLE	HUE
CC	CC - COCOS (KEELING), ÎLES	HUE
CO	CO - COLOMBIE	HUE
KM	KM - COMORES	HUE
CG	CG - CONGO	HUE
CD	CD - CONGO, LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU	HUE
CK	CK - COOK, ÎLES	HUE
KR	KR - CORÉE, RÉPUBLIQUE DE	HUE
KP	KP - CORÉE, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE	HUE
CR	CR - COSTA RICA	HUE
CI	CI - CÔTE D'IVOIRE	HUE
CU	CU - CUBA	HUE

CW	CW - CURACAO	HUE
DJ	DJ - DJIBOUTI	HUE
DO	DO - DOMINICAINE, RÉPUBLIQUE	HUE
DM	DM - DOMINIQUE	HUE
EG	EG - ÉGYPTÉ	HUE
SV	SV - EL SALVADOR	HUE
AE	AE - ÉMIRATS ARABES UNIS	HUE
EC	EC - ÉQUATEUR	HUE
ER	ER - ÉRYTHRÉE	HUE
US	US - ÉTATS-UNIS	HUE
ET	ET - ÉTHIOPIE	HUE
FK	FK - FALKLAND, ÎLES (MALVINAS)	HUE
FO	FO - FÉROÉ, ÎLES	HUE
FJ	FJ - FIDJI	HUE
GA	GA - GABON	HUE
GM	GM - GAMBIE	HUE
GE	GE - GÉORGIE	HUE
GS	GS - GÉORGIE DU SUD ET LES ÎLES SANDWICH DU SUD	HUE
GH	GH - GHANA	HUE
GI	GI - GIBRALTAR	HUE
GD	GD - GRENADE	HUE
GL	GL - GROENLAND	HUE
GU	GU - GUAM	HUE
GT	GT - GUATEMALA	HUE
GG	GG - GUERNESEY	HUE
GN	GN - GUINÉE	HUE
GQ	GQ - GUINÉE ÉQUATORIALE	HUE
GW	GW - GUINÉE-BISSAU	HUE
GY	GY - GUYANA	HUE
HT	HT - HAÏTI	HUE
HM	HM - HEARD, ÎLE ET MCDONALD, ÎLES	HUE
HN	HN - HONDURAS	HUE
HK	HK - HONG-KONG	HUE
IM	IM - ÎLE DE MAN	HUE
UM	UM - ÎLES MINEURES ÉLOIGNÉES DES ÉTATS-UNIS	HUE
VG	VG - ÎLES VIERGES BRITANNIQUES	HUE
VI	VI - ÎLES VIERGES DES ÉTATS-UNIS	HUE
IN	IN - INDE	HUE
ID	ID - INDONÉSIE	HUE
IR	IR - IRAN, RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'	HUE
IQ	IQ - IRAQ	HUE
IS	IS - ISLANDE	HUE
IL	IL - ISRAËL	HUE
JM	JM - JAMAÏQUE	HUE
JP	JP - JAPON	HUE
JE	JE - JERSEY	HUE
JO	JO - JORDANIE	HUE
KZ	KZ - KAZAKHSTAN	HUE
KE	KE - KENYA	HUE
KG	KG - KIRGHIZISTAN	HUE
KI	KI - KIRIBATI	HUE
XK	XK - KOSOVO	HUE
KW	KW - KOWEÏT	HUE
LA	LA - LAO, RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE	HUE

LS	LS - LESOTHO	HUE
LB	LB - LIBAN	HUE
LR	LR - LIBÉRIA	HUE
LY	LY - LIBYE	HUE
LI	LI - LIECHTENSTEIN	HUE
MO	MO - MACAO	HUE
MK	MK - MACÉDOINE, L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE	HUE
MG	MG - MADAGASCAR	HUE
MY	MY - MALAISIE	HUE
MW	MW - MALAWI	HUE
MV	MV - MALDIVES	HUE
ML	ML - MALI	HUE
MP	MP - MARIANNES DU NORD, ÎLES	HUE
MA	MA - MAROC	HUE
MH	MH - MARSHALL, ÎLES	HUE
MU	MU - MAURICE	HUE
MR	MR - MAURITANIE	HUE
MX	MX - MEXIQUE	HUE
FM	FM - MICRONÉSIE, ÉTATS FÉDÉRÉS DE	HUE
MD	MD - MOLDOVA	HUE
MN	MN - MONGOLIE	HUE
ME	ME - MONTÉNÉGRO	HUE
MS	MS - MONTSERRAT	HUE
MZ	MZ - MOZAMBIQUE	HUE
MM	MM - MYANMAR	HUE
NA	NA - NAMIBIE	HUE
NR	NR - NAURU	HUE
NP	NP - NÉPAL	HUE
NI	NI - NICARAGUA	HUE
NE	NE - NIGER	HUE
NG	NG - NIGÉRIA	HUE
NU	NU - NIUÉ	HUE
NF	NF - NORFOLK, ÎLE	HUE
NO	NO - NORVÈGE	HUE
NC	NC - NOUVELLE-CALÉDONIE	HUE
NZ	NZ - NOUVELLE-ZÉLANDE	HUE
IO	IO - OCÉAN INDIEN, TERRITOIRE BRITANNIQUE DE L'	HUE
OM	OM - OMAN	HUE
UG	UG - OUGANDA	HUE
UZ	UZ - OUZBÉKISTAN	HUE
PK	PK - PAKISTAN	HUE
PW	PW - PALAOS	HUE
PS	PS - PALESTINIEN OCCUPÉ, TERRITOIRE	HUE
PA	PA - PANAMA	HUE
PG	PG - PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE	HUE
PY	PY - PARAGUAY	HUE
PE	PE - PÉROU	HUE
PH	PH - PHILIPPINES	HUE
PN	PN - PITCAIRN	HUE
PF	PF - POLYNÉSIE FRANÇAISE	HUE
QA	QA - QATAR	HUE
GB	GB - ROYAUME-UNI	HUE
RU	RU - RUSSIE, FÉDÉRATION DE	HUE
RW	RW - RWANDA	HUE

SX	SX - SAINT MARTIN (Dutch part)	HUE
KN	KN - SAINT-KITTS-ET-NEVIS	HUE
SM	SM - SAINT-MARIN	HUE
VA	VA - SAINT-SIÈGE (ÉTAT DE LA CITÉ DU VATICAN)	HUE
VC	VC - SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES	HUE
SH	SH - SAINTE-HÉLÈNE, ASCENSION ET TRISTAN DA CUNHA	HUE
LC	LC - SAINTE-LUCIE	HUE
SB	SB - SALOMON, ÎLES	HUE
WS	WS - SAMOA	HUE
AS	AS - SAMOA AMÉRICAINES	HUE
ST	ST - SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE	HUE
SN	SN - SÉNÉGAL	HUE
RS	RS - SERBIE	HUE
SC	SC - SEYCHELLES	HUE
SL	SL - SIERRA LEONE	HUE
SG	SG - SINGAPOUR	HUE
SO	SO - SOMALIE	HUE
SD	SD - SOUDAN	HUE
SS	SS - SOUDAN DU SUD	HUE
LK	LK - SRI LANKA	HUE
CH	CH - SUISSE	HUE
SR	SR - SURINAME	HUE
SJ	SJ - SVALBARD ET ÎLE JAN MAYEN	HUE
SZ	SZ - ESWATINI (SWAZILAND)	HUE
SY	SY - SYRIENNE, RÉPUBLIQUE ARABE	HUE
TJ	TJ - TADJIKISTAN	HUE
TW	TW - TAÏWAN, PROVINCE DE CHINE	HUE
TZ	TZ - TANZANIE, RÉPUBLIQUE-UNIE DE	HUE
TD	TD - TCHAD	HUE
TF	TF - TERRES AUSTRALES FRANÇAISES	HUE
TH	TH - THAÏLANDE	HUE
TL	TL - TIMOR-LESTE	HUE
TG	TG - TOGO	HUE
TK	TK - TOKELAU	HUE
TO	TO - TONGA	HUE
TT	TT - TRINITÉ-ET-TOBAGO	HUE
TN	TN - TUNISIE	HUE
TM	TM - TURKMÉNISTAN	HUE
TC	TC - TURKS ET CAÏQUES, ÎLES	HUE
TR	TR - TURQUIE	HUE
TV	TV - TUVALU	HUE
UA	UA - UKRAINE	HUE
UY	UY - URUGUAY	HUE
VU	VU - VANUATU	HUE
VE	VE - VENEZUELA, RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU	HUE
VN	VN - VIET NAM	HUE
WF	WF - WALLIS ET FUTUNA	HUE
YE	YE - YÉMEN	HUE
ZM	ZM - ZAMBIE	HUE
ZW	ZW - ZIMBABWE	HUE
Z8	Z8 - Pays Hors UE non ventilés	HUE

FR	FRANCE MÉTROPOLITAINE	FR
GP	GUADELOUPE	FR
GF	GUYANE FRANÇAISE	FR
MQ	MARTINIQUE	FR
YT	MAYOTTE	FR
MC	MONACO	FR
RE	RÉUNION	FR
BL	SAINT-BARTHÉLEMY	FR
MF	SAINT-MARTIN	FR
PM	SAINT-PIERRE ET MIQUELON	FR

NB: La France comprend la France Métropolitaine et la principauté de Monaco, les Départements d'Outre Mer (DOM), Guyane Française, Martinique, Guadeloupe (y compris Saint Martin et Saint Barthélemy), Réunion et Mayotte, ainsi que la Collectivité d'Outre Mer (COM), Saint-Pierre et Miquelon.

Elle ne comprend pas la Polynésie Française, la Nouvelle Calédonie et Wallis et Futuna qui sont à déclarer hors Union Européenne.

Les filiales présentes au Porto Rico doivent être comptées dans les filiales aux États-Unis.

À partir du millésime 2021, le Royaume-Uni fait partie des pays hors Union Européenne (HUE).

Annexe 2- Nomenclature des activités

<http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=nomenclatures/naf2008/naf2008.htm>

Code Activité	Libellé
01	Culture et production animale, chasse et services annexes
02	Sylviculture et exploitation forestière
03	Pêche et aquaculture
05	Extraction de houille et de lignite
06	Extraction d'hydrocarbures
07	Extraction de minerais métalliques
08	Autres industries extractives
09	Activités de soutien aux industries extractives
10	Industries alimentaires
11	Fabrication de boissons
12	Fabrication de produits à base de tabac
13	Fabrication de textiles
14	Industrie de l'habillement
15	Fabrication de cuir, d'articles en cuir et de produits similaires dans d'autres matières
16	Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie
17	Industrie du papier et du carton

18	Imprimerie et reproduction d'enregistrements
19	Cokéfaction et raffinage
20	Industrie chimique
21	Industrie pharmaceutique
22	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique
23	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques
24	Métallurgie
25	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements
26	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques
27	Fabrication d'équipements électriques
28	Fabrication de machines et équipements n.c.a.
29	Industrie automobile
30.1	Construction navale
30.2	Construction de locomotives et d'autre matériel ferroviaire roulant
30.3	Construction aéronautique et spatiale
30.4	Construction de véhicules militaires de combat
30.9	Fabrication de matériels de transport n.c.a.
31	Fabrication de meubles
32	Autres industries manufacturières
33	Réparation, entretien et installation de machines et d'équipements
35	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
36	Captage, traitement et distribution d'eau
37	Collecte et traitement des eaux usées
38	Collecte, valorisation et élimination des déchets
39	Activités de dépollution et autres activités de service de gestion des déchets
41	Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels
42	Génie civil
43	Travaux de construction spécialisés
46	Commerce de gros
47	Commerce de détail
49	Transports terrestres et transports par conduites
50	Transport par eau
51	Transports aériens
52	Entreposage et services auxiliaires des transports
53	Activités de poste et de courrier
55	Hébergement
56	Activités de service de restauration
58	Activités d'édition
59	Production de films cinématographiques, de vidéos et de programmes de télévision ; enregistrement sonore et édition musicale
60	Activités de programmation, de diffusion, d'agence de presse et autres activités de distribution de contenu
61	Télécommunications
62	Programmation, conseil et autres activités informatiques
63	Infrastructure informatique, traitement de données et autres activités de service d'information
64.1	Intermédiation monétaire
64.2	Activités de société holding et de conduit de financement
64.3	Activités de fiducie, fonds et entités financières similaires
64.9	Autres activités des services financiers, hors assurance et fonds de pension

65	Assurance, réassurance et fonds de pension, à l'exclusion de la sécurité sociale obligatoire
66	Activités auxiliaires d'activités de services financiers et d'assurance
68	Activités immobilières
69.1	Activités juridiques
69.2	Activités de comptabilité, de tenue de comptes et d'audit ; conseil fiscal
70.1	Activités des sièges sociaux
70.2	Activités de conseil pour les affaires et autre conseil de gestion
71	Activités d'architecture et d'ingénierie ; activités de contrôle et analyses techniques
72	Recherche et développement scientifique
73.1	Publicité
73.2	Études de marché et sondages
74	Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques
75	Activités vétérinaires
77	Activités de location et location-bail
78	Activités liées à l'emploi
79	Activités d'agence de voyage, de voyageur, de service de réservation et de services connexes
80	Activités d'investigation et de sécurité
81	Activités de services pour les bâtiments et l'aménagement paysager
82	Activités de service de bureau, de soutien administratif et d'autre soutien aux entreprises
84	Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
85	Enseignement
86	Activités pour la santé humaine
87	Activités de soins en établissement résidentiel
88	Activités d'action sociale sans hébergement
90	Activités de création artistique et de spectacle
91	Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles
92	Activités de jeux d'argent et de paris
93	Activités sportives et activités récréatives et de loisirs
94	Activités des organisations associatives
95	Réparation et entretien d'ordinateurs, de biens personnels et domestiques et d'automobiles et motocycles
96	Activités de services aux personnes
97	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique
98	Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre
99	Activités des organisations et organismes extraterritoriaux